



*Le Président*  
Jean-Jacques BUIGNE  
09 52 23 48 27  
jjbuigne@armes-ufa.com

Monsieur Jean-Noël CHAVANNE  
Sous préfet de Mulhouse  
2 place du Général de Gaulle  
BP 41108  
68052 MULHOUSE CEDEX

La Tour du Pin le 14 janvier 2016

*Lettre Suivie n° LP : 1K00699860596*

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai bien reçu votre mail du 11 janvier dans lequel vous invitez notre association à participer à une réunion à la préfecture du Haut-Rhin, le lundi 20 janvier à 16h30 salle Diebold. Monsieur Sébasien Checchi sous préfet d'Altkirch ayant été chargé par le préfet du Haut Rhin d'une mission départementale sur ces questions.

En fait, comme nous l'expliquions dans notre lettre du 7 janvier, nos questions portaient uniquement sur des questions de droit et nous souhaitons une réponse écrite :

**- Sur quels textes légaux vous vous appuyez pour exiger des détenteur de catégorie B4 les point suivants ?**

- copie recto verso de la licence de tir sportif pour l'année 2015-2016,
- copie complète du carnet de tir,
- copie des autorisations d'armes de catégorie B4 (7,62x39 ou 5,56x45),
- la date et le lieu du dernier tir effectué avec cette (ces) arme(s).

Les destinataires sont informés que la non réponse sous dix jours entraînera une procédure de dessaisissement des armes de ce calibre.

**- Sur quels textes légaux vous vous appuyez pour exiger des détenteur de déposer leur arme chez des armuriers ?**

La réunion du 20 janvier, sera à coup sur très intéressante dans le cadre d'une négociation, mais les réponses écrites que nous attendons sont d'un autre ordre.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Ph . MULLOT  
Membre du bureau

Jean-Jacques BUIGNE  
Président de l'UFA